

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

76 N° 1 1954

Salve Regina. Au seuil de l'année mariale

Pierre CHARLES (s.j.)

p. 3 - 23

<https://www.nrt.be/fr/articles/salve-regina-au-seuil-de-l-annee-mariale-2436>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

« Salve Regina »

AU SEUIL DE L'ANNEE MARIALE

Lorsque les hommes réfléchissent, ils dépendent de leur esprit à eux et leurs réflexions aboutissent souvent à des sottises ; mais quand les fidèles prient, ils sont sous l'influence de l'Esprit de Dieu et on découvre en eux une sagesse parfois déconcertante. Clovis, nous dit-on, aurait reçu de saint Remi comme consigne de baptême de brûler ce qu'il adorait et d'adorer ce qu'il brûlait¹. Ce radicalisme abrupt nous paraît aujourd'hui un peu raide et nous serions tentés de lui préférer les conseils plus modérés que saint Grégoire le Grand, « après avoir réfléchi », envoya à saint Augustin de Cantorbéry pour modifier ses premières injonctions². Mais il est bien sûr qu'en observant nos contemporains nous les voyons souvent brûler le matin des idées qu'ils adorent le soir et *vice versa*. Nous n'en prendrons qu'un exemple.

Essayons d'expliquer à quelques chrétiens honnêtes et d'esprit délié le dogme de la grâce et de leur dire — ce qui est non pas une doctrine d'école mais une vérité de foi — que Dieu, le Dieu de toute justice, a des préférences et comble de faveurs certains privilégiés. Nous

1. « Adora quod incendisti, incende quod adorasti », dans Grégoire de Tours, *P.L.*, LXXI, 227.

2. Il avait écrit tout d'abord « ad Edilberthum Anglorum Regem » devenu chrétien : « fanorum aedificia everte », *P.L.*, LXXVII, 1202, et il avait sans doute donné les mêmes consignes à Augustin qu'il envoyait en Angleterre. Mais quand il écrit à Mellitus, il a changé d'avis et il le charge de notifier à Augustin les nouvelles instructions qu'il a mis longtemps à méditer : *diu mecum cogitans tractavi*. Il faut détruire les idoles mais pas les temples, surtout s'ils sont bien construits : qu'on les arrose d'eau bénite, qu'on y élève des autels, qu'on y mette des reliques, et le peuple viendra plus volontiers à ces endroits traditionnels, mais cette fois pour adorer le vrai Dieu (*P.L.*, LXXVII, 1215). C'était la doctrine déjà recommandée par saint Augustin ; mais le Code Théodosien avait prescrit la démolition des *fana*, *delubra*, *templa*, par la loi 25. Quant aux temples païens de la Grande Bretagne, le projet de saint Grégoire était fort chimérique. Il s'imaginait sans doute ces huttes de torchis à la manière des temples de Rome !

pouvons gager que le front des auditeurs va se plisser et que des questions vont surgir de toute part. Jadis, dans une société féodale où le privilège de naissance était une pièce essentielle de structure, on admettait peut-être plus facilement les doctrines les plus raides de la prédestination augustinienne; mais aujourd'hui dans nos sociétés juridiques nivelées, dont la loi est la même pour tous et dont l'idéal est la « chance égale » pour tous, n'importe quel favoritisme divin risque de paraître scandaleux. Quand on déclare, au nom de la révélation, que Dieu a des préférences, la première réaction de l'auditoire est, comme chez les pélagiens du début du V^e siècle, de faire dépendre ces préférences d'un mérite antécédent³. « Oui, oui, nous comprenons, m'a-t-on souvent répondu, Dieu préfère les braves gens aux canailles. C'est juste, c'est normal. A chacun suivant son mérite. » Sous peine de trahir la vérité, force nous est bien de rectifier cette interprétation banale et de faire un pas de plus, en plein scandale cette fois. Il nous faut préciser, au risque de toucher un point névralgique. « Dieu a des préférences antérieures à toute espèce de mérite, des préférences strictement initiales, et qui ne dépendent d'aucune condition, et qui sont de l'amour purement gratuit ». Ici ce ne sont plus des questions qui vont se poser mais des protestations qui se feront entendre⁴. « Ce n'est pas juste! C'est du favoritisme arbitraire! Les faveurs doivent, comme le salaire, être proportionnées aux mérites et donc aux œuvres ». Si, dans un concours, le professeur interdit à tous de se servir d'un dictionnaire mais déclare qu'un des élèves, parce qu'il est son ami, peut ouvrir son Quicherat ou copier les réponses, tout le concours est vicié, et même il n'y a plus aucun concours. Celui-ci n'existe qu'en supposant l'égalité au point de départ. Tout le reste est tricherie. Le privilégié du professeur n'a pas mérité son premier prix, bien que sa copie soit sans fautes. Nous n'admettrons pas dans le gouvernement divin un comportement qui serait inavouable dans n'importe quel gouvernement humain. A notre époque surtout où le complexe sportif tend sournoisement à devenir ce que les anglais appellent un « pattern⁵ » universel, un schème

3. C'était la formule même contre laquelle saint Augustin ne cesse de combattre : « Haec est quippe intentio qua gratiam destruere moluntur, ut eam dari secundum nostra merita contendunt » (*Contra duas epist. Pelag.*, P.L., XLIV, 553); on ne niait pas la grâce, mais on la faisait dépendre de l'action humaine. Celestius avait déjà dit : « Dei gratiam secundum merita nostra dari, quia si peccatoribus illam det, videtur esse iniquus » et au synode de Diospolis, Pélage craignant d'être condamné nia avoir jamais défendu cette proposition alors qu'il n'avait jamais enseigné rien d'autre (*de gestis Pelagii*, ib., 337, 338).

4. Elles se faisaient déjà entendre au temps de saint Augustin : « nobis haec dicentibus indignantur » (P.L., XLIV, 554) et les moines d'Hadrumète se disputèrent ferme à ce propos.

5. Le mot n'est pas de traduction aisée, pas plus que l'expression synonyme : *frame of reference*. « Cadre » est trop matériel et trop statique; « modèle » ne suggère que l'idée d'une copie. La « pattern » n'est pas un symbole abstrait, ni à proprement parler une loi, mais un type de rapports qui inspire la conduite.

général de conduite, « jouer le jeu », pratiquer le *fair play* semble la loi suprême des rapports entre personnes. Présenter le Dieu de toute justice comme s'il y manquait systématiquement; convier les hommes à se réjouir de ce manque de *fair play* et à l'admirer, c'est provoquer chez eux de violents remous de conscience.

Il ne suffit même pas de démontrer, comme dans la parabole des ouvriers de la onzième heure, que les faveurs divines ne font de tort à personne parce que le surplus accordé aux privilégiés n'est pas soustrait à la part des autres; qu'il ne s'agit donc pas d'un concours où il y a un premier prix indivisible, ni d'un *match* où il n'y a qu'une partie gagnante; que les dons de Dieu sont comme l'eau du fleuve ou la lumière du soleil où il n'y a pas de portions à la manière d'un gâteau limité; que donc si l'un reçoit plus que l'autre, personne n'est désavantagé. « *Amice, non facio tibi iniuriam* ⁶!... » En effet, si nous nous arrêtons là, nous pouvons bien obtenir un acquiescement résigné, mais on ne voit pas d'où naîtrait l'enthousiasme joyeux pour ce plan divin. Il y a moyen de dire à un borgne que personne ne lui a volé un œil, et qu'il n'a donc aucun droit d'en réclamer un à ceux qui en ont deux. Tous ces discours, très exacts, ne l'empêcheront pas de trouver que ces privilégiés binoculaires ont eu plus de chance que lui. Quand l'homme raisonne avec sa seule sagesse, il lui est difficile de ne pas se découvrir un pélagien, comme le vieux Julien d'Eclane ⁷.

Et cependant ces mêmes chrétiens qui, le matin, ont secoué la tête et murmuré leur *durus est hic sermo* ⁸, quand on leur a parlé de préférences divines antérieures à tout mérite, se réunissent pour prier un soir de 8 décembre dans une pauvre église de faubourg. Le temps est maussade chez nous en hiver ⁹. Il pleut, il neige, il fait froid. L'église n'est pas chauffée. Elle n'a rien du confort étincelant d'un grand cinéma. L'orgue est criard; le luminaire quelconque. Et nous entendons ces chrétiens, qui prient cette fois, chanter à l'unisson le

et les appréciations. Nous avons essayé d'en montrer le rôle, dans un article paru ici-même : *Missiologie et acculturation*, 1953, pp. 15-32.

6. Mt., XX, 13 : tous les prédicateurs savent par expérience que l'explication de cette parabole satisfait rarement les auditeurs. La raison du bon plaisir du Maître, qui clôturait solennellement les anciens décrets royaux, ne provoque qu'une résignation un peu bougonne mais ne suscite pas les enthousiasmes.

7. Julien d'Eclane, qui causa tant d'ennuis à saint Augustin et qui, pour avoir refusé de signer la *Tractoria* du pape Zosime, fut déposé de son siège épiscopal, était loin d'être un sot. Gennade en parle comme d'un grand érudit. Saint Augustin comme d'un dialecticien très retors. L'*opus imperfectum* par lequel il le poursuit presque phrase par phrase est d'une lecture extrêmement pénible et ne chemine qu'à travers d'innombrables redites. La mort empêcha Augustin de le terminer, et c'est peut-être pour cela qu'il lui manque le résumé final qui eût dispensé de tout le reste.

8. Jo., VI, 61.

9. Par opposition avec l'hémisphère austral, où j'ai connu des Noël torrides et où, comme au Chili, le mois de Marie n'est pas célébré en mai, cœur de l'hiver, mais au printemps d'octobre.

Tota pulchra es, Maria. Ils ont bien l'air d'adorer ce qu'ils brûlaient tout à l'heure : « nous n'aimons pas les privilèges — nous exaltons les privilèges », car il s'agit bien dans le cas de l'Immaculée Conception d'un privilège antérieur à tout mérite puisqu'il concerne le tout premier instant de l'existence. Ils se réjouissent du fond du cœur parce qu'une femme de leur race, avant d'avoir posé aucune action, a été l'objet d'une faveur unique. Pas la moindre trace de jalousie, de bouderie ni d'égalitarisme pélagien dans leur attitude. Elle est toute conforme à leur prière. Ce 8 décembre n'est pas chez nous un jour chômé. Le loyer n'est pas moins cher ni les impôts moins lourds ni la bronchite moins tenace, ni le travail de bureau, d'atelier ou de magasin moins monotone ; et quand le curé entame son sermon sur les gloires de Marie, il ne viendra à l'esprit d'aucun de ces chrétiens de protester. On dirait qu'ils ne se rendent plus compte de leurs objections du matin. Que s'est-il donc passé ?

On dira que, identifiés avec la prière de l'Eglise ils participent à la sagesse divine de l'*Ecclesia orans* — ce qui est vrai — et que psychologiquement ils subissent, étant, comme tous les hommes, grégaires par nature, l'influence du *Group mind*. Tout s'expliquerait par cette loi d'homioïose que Gustave Le Bon avait déjà essayé de formuler et que Mc Dougall et son école ont claironnée partout¹⁰. Nous connaissons ces étonnantes métamorphoses : ces bourgeois placides mués en tribuns sanguinaires dans les assemblées politiques ; ces blasés, jeunes ou vieux, émus jusqu'aux larmes par l'ambiance d'un théâtre pathétique ; sans parler des *revivals*, des convulsionnaires de saint Médard¹¹, ni de ces hystéries collectives dont tous les dictateurs, uniformément, connaissent d'instinct la technique et qu'ils déclenchent aussi facilement qu'on tourne un commutateur.

Mais au fond il faut bien reconnaître que ces explications n'expliquent rien. Ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'une fois réunis des hommes soient plus ou moins transformés par l'esprit collectif, de quelque nom qu'on l'appelle, et qu'on arrive à leur faire acclamer en groupe des choses que, pris individuellement, ils détestent peut-être. Non, ce qui doit être expliqué, c'est comment et pourquoi, individuellement, alors que le groupe n'est pas encore constitué et ne peut donc pas agir sur eux, ils sont venus, eux, les ennemis du privilège, dans l'unique but de le glorifier et de manifester leur acquiescement joyeux. Quand un cheval est attelé, on peut expliquer par lui le mouvement du véhicule, mais ce n'est pas le mouvement du véhicule qui a attelé

10. Gustave Le Bon, *La psychologie des foules* ; Mc Dougall, *The Group Mind*, et, recouvrant en partie le même terrain, l'école de Durkheim.

11. L'histoire du cimetière de saint Médard, avec la tombe du diacre Paris, qui était mort sans sacrement pour avoir rejeté jusqu'au bout la bulle *Unigenitus* ; les excès inouïs des « secouristes » et les problèmes psychologiques que pose toute cette histoire hallucinante en plein « siècle des lumières » a été racontée bien des fois. Nous n'avons pas à y pénétrer ici.

le cheval. Il y a là deux problèmes bien distincts et on ne résoud pas le second parce qu'on a résolu le premier.

Que le lecteur veuille bien autoriser ici un souvenir personnel. Si j'en parle, ce n'est pas du tout parce qu'il me concerne, mais parce qu'il peut aider à comprendre la question qui nous occupe. En 1904 je faisais ma philosophie à Louvain, et le 8 décembre de cette année, cinquantenaire du dogme de l'Immaculée Conception, les autorités ecclésiastiques avaient organisé des cérémonies du soir dans toutes les églises. Le peuple, spontanément, y alla d'une sorte d'illumination nocturne, très pieuse d'ailleurs, sans cortège aux flambeaux, sans fanfare, sans procession, dans la dévotion silencieuse. On nous avait permis de sortir vers 8 h. du soir et de nous mêler fraternellement à la foule chrétienne qui visitait une à une les églises paroissiales et les chapelles, où la statue de l'Immaculée se détachait au milieu des fleurs et des bougies. Le temps était glacial. Je me souviens avoir aperçu, dans un quartier populaire, la fenêtre tabatière d'une mansarde, bien ouverte sur sa tige verticale, et d'où pendait une, une seule lanterne de papier, une de ces lanternes vénitiennes que l'on achetait alors pour deux sous. Cette petite étoile de feu, brillant dans la nuit hivernale, me parut émouvante comme une profession de foi. Ainsi, il y avait donc de la joie dans cette soupente sans feu; il y avait de la joie dans le cœur de cette pauvre vieille, rhumatisante et douloureuse, qui, de sa pauvreté, avait acheté ce petit lumignon pour attester devant Dieu et les hommes que malgré sa misère, malgré la dureté du sort et la bise de décembre, elle était heureuse et reconnaissante du privilège octroyé à l'humble galiléenne, Mère du Sauveur. Qu'on ne nous parle pas ici de la tyrannie sournoise de l'esprit collectif ! Là-haut, sous ces tuiles, il n'y avait qu'une pauvre vieille toussotante et transie et manifestant cependant une joie très sincère et toute personnelle.

Mais je n'étais pas encore au bout de mes découvertes. Comme il n'y a rien de tel que les enfants pour nous faire comprendre la simplicité de la foi, je m'adressai à un petit garçon, qui n'avait pas dix ans et qui prenait un plaisir évident aux illuminations de la rue. Mon compagnon et moi nous l'encadrâmes et la conversation s'engagea dans un flamand assez original : « Pourquoi a-t-on ce soir allumé tant de chandelles ? — Parce que c'est « la fête », me répondit-il. — La fête ? la tienne ? — Père, vous êtes fou ; la fête de la Sainte Vierge, l'Immaculée Conception ». Le mot était venu très correctement. Puis je posai la question diabolique : « Mais à ta fête à toi, on n'allume rien du tout, et pour l'Immaculée Conception on brûle toutes ces chandelles ! Tu n'es pas un peu jaloux ? — Non. — Et pourquoi pas ? » La réponse arriva comme une balle : « Parce qu'on n'est jamais jaloux de sa mère. »

Je crois qu'on se tromperait en classant cette réponse parmi les

mots d'enfant, et en ne voyant en elle qu'une réaction sentimentale. Ce petit chrétien parlait le langage même de l'Eglise et sa phrase toute simple était chargée de véritable théologie.

« On n'est jamais jaloux de sa mère ». Pourquoi? parce que tous les enfants savent d'instinct que ce que leur mère possède de biens est à leur bénéfice, qu'il n'y a pas entre eux et elle l'antagonisme des concurrents qui prétendent chacun décrocher pour soi la timbale; qu'il n'y a pas même la juxtaposition des ouvriers embauchés dans la vigne par contrat de salaire et qui regardent dans la main du voisin au moment de la paie. Il n'y a ni antagonisme ni juxtaposition entre la protectrice et les protégés, pas plus qu'entre la poule et ses poussins, pas plus qu'entre un combattant et son bouclier. Imagine-t-on un cavalier jaloux de sa monture? Il sait bien que la vitesse de son cheval est devenue la sienne, puisqu'il est dessus. Où serait le tireur jaloux de la précision de son arme? Il sait bien qu'il en bénéficie et il en est fier; tout comme le marin est très heureux de constater que les flancs de son navire sont infiniment plus solides que ses côtes à lui, et que ce bâtiment d'acier peut recevoir en pleine tempête de formidables paquets de mer, dont un seul le réduirait, lui, en bouillie.

« On n'est pas jaloux de sa mère », cette phrase d'un gamin anonyme est l'écho d'une très vieille et très authentique tradition chrétienne. On la chantait déjà au XII^e siècle, à l'époque où, dans notre Occident, les hymnes étaient autre chose que de pénibles exercices de prosodie ou de laborieux pastiches d'Horace¹². Lorsque Héloïse, devenue abbesse du petit couvent du Paraclet à Nogent-sur-Seine, écrivit à Pierre Abélard une lettre touchante, lui demandant de composer pour ses nonnes un hymnaire un peu mieux adapté¹³, le fougueux dialecticien, déjà assagi par ses malheurs, obtempéra volontiers. Héloïse s'était plainte que, pendant nos hivers septentrionaux, alors que le soleil était couché depuis longtemps, il lui fallait réciter à complices le rituel : *Te lucis ante terminum!*, qu'à Laudes, en pleine obscurité, on ne pouvait pas sans mentir déclarer : *Ales diei nuntius, lucem propinquam praecinit*, ou *Lux ecce surgit aurea*, ou *Ortus refulget*

12. Nous reviendrons plus loin sur les « corrections » que la Commission d'Urbain VIII infligea aux hymnes du Bréviaire; mais que penser, par exemple, de la cohérence interne de l'hymne toute récente composée sous Léon XIII pour la fête du Précieux Sang (1^{er} juillet)? Dans la première strophe on nous dit : *Festivis resonant compita vocibus. Cives laetitiam frontibus explicent...* Nous sommes donc en pleine joie. Mais à la strophe suivante il faut que, pour cette même fête, sans transition aucune, nous fondions au moins en larmes : *Nos facti memores, dum colimus decet saltem fundere lacrymas!* (cfr Cl. Blume, S. J., *Unsere liturgischen Lieder*, Pustet, 1932, p. 30). L'hymne de sainte Martine, composée par Urbain VIII, est assez bizarre. Que doivent penser les prêtres des Balkans qui demandent à cette sainte d'envoyer les guerres dans leur pays : *in fines age Thracios!*

13. On trouvera le texte de la réponse d'Abélard avec les extraits de la demande d'Héloïse dans *Analecta hymnica Medii aevi* (= A.H.M.A.) de Blume et Dreves, XLVIII, 142.

Lucifer, ou Aurora iam spargit polum. De plus, il y avait dans ces hymnes des expressions excessives, qui ne pouvaient convenir qu'à peu de fidèles : *preces gementes fundimus*, ou *nostros pius cum canticis fletus benigne suscipe*. De pareilles phrases *sicut electis ita paucis conveniunt*. Enfin dans certaines hymnes on trouvait des exagérations évidentes, comme l'épithète décernée à saint Martin : *par apostolis*, ou l'affirmation qu'au tombeau de n'importe quel Confesseur pontife ou non pontife tous les malades sont guéris¹⁴.

Abélard se mit à la besogne. Nous ne retiendrons ici de son volumineux hymnaire du Paraclet que quelques strophes, consacrées à la Sainte Vierge¹⁵. On les trouve dans le *Libellus tertius*, sous la rubrique *in Festis Beatae Mariae*. L'hymne de Laudes (*A.H.M.A.*, XLVIII, 193) vaut la peine d'être citée presque en entier :

<i>Opem quodam modo</i>	<i>Totum id honoris</i>
<i>Toti debes mundo,</i>	<i>Nacta es pro nobis,</i>
<i>Quam velut ex iure</i>	<i>Ut sis vitae porta</i>
<i>Postulamus a te.</i>	<i>Sicut mortis Eva</i>

*Ad hoc es creata
Ad hoc praelecta,
Causam recognosce
Et effectum comple.*

La même idée fondamentale, exprimée plus doucement, figure déjà dans l'hymne du troisième Nocturne :

- | | |
|--|---|
| 1. <i>Mater Salvatoris,
Vide, quid dicaris,
Pensa singularem
Nominis honorem.</i> | 4. <i>Sanctam matrem iustus
Non offendet natus,
Nec ferent repulsam
Tuae preces ullam.</i> |
| 2. <i>Comple dictum facto
Sed labore nullo,
Quod vis, una prece
Reos absolvente.</i> | 5. <i>Virtus sanctitatis
Et potestas matris
Quantumcumque magnum
Obtinebunt donum.</i> |
| 3. <i>Iure quippe matris,
Quidquid postulabis,
Apud tam benignum
Impetrabis natum.</i> | 6. <i>Preces supplicantis
Non contemnet matris,
Qui parere patri
Iubet sive matri¹⁶.</i> |

14. Le texte ancien était formel et parlait de guérisons au tombeau du saint :
*Ad sacrum cuius tumulum frequenter
Membra languentum modo sanitati
Quolibet modo (leg. : morbo) fuerint gravati
Restituuntur.*

Il a été atténué dans la suite, et le tombeau a disparu.

15. On sait que des chansons profanes et souvent érotiques composées par Abélard et qui furent très populaires chez ses contemporains, absolument rien ne nous est parvenu. En revanche tout son hymnaire a été conservé.

16. *A.H.M.A.*, XLVIII, 192. Pour ne pas multiplier les références inutiles,

Nous verrons plus loin qu'Abélard n'exprime pas du tout dans ces vers une idée qui lui serait propre mais qu'ils sont la voix de toute l'Eglise médiévale. Il est cependant utile de nous arrêter un instant sur la conception de la grâce que ces prières supposent. Pas question ici d'introduire des distinctions techniques très utiles dans les controverses et de séparer la grâce habituelle, la grâce actuelle, la grâce charismatique. Une idée domine toutes ces distinctions parce qu'elle vaut essentiellement pour toute espèce de grâce. Le privilège divin est accordé à une personne. C'est elle seule qui en est investie. Mais cette grâce a toujours une fonction qui déborde cette personne et qui étend sa bienfaisance à tous ceux qui lui sont unis par un lien que Dieu ratifie¹⁷. Saint Thomas exprimera la même pensée en empruntant un axiome à Aristote; axiome d'apparence bien pédestre mais de portée immense : nos amis sont d'une certaine manière (πώς) nous-mêmes¹⁸. Saint Léon le Grand l'avait déjà hardiment appliqué à saint Pierre¹⁹ et les Livres Carolins, qui malmenèrent si hardiment le culte des images, le II^e Concile de Nicée, et même le pape Adrien, répètent cependant que les saints, étant les amis de Dieu, le sont aussi des hommes, et singulièrement de ceux qui d'une manière ou d'une autre les touchent de plus près²⁰. Pour ces théologiens radicaux du

nous signalons que sauf indication contraire toutes les citations hymniques sont empruntées à la collection des *Analecta hymnica*, mentionnée plus haut et qui a remplacé toutes les précédentes. Qu'il nous soit permis aussi de renvoyer à un travail déjà ancien et peu accessible aux lecteurs et que nous avons publié en 1921 dans *Mémoires et rapports du Congrès Marial de Bruxelles, 8-11 sept. 1921*, tome II, 475 sq.

17. Ceci est vrai même de la *gratia gratum faciens*, puisqu'elle augmente la puissance d'intercession et que, octroyée à un membre de l'Eglise, elle ne peut pas être isolée de l'ensemble de l'Eglise. La piété populaire traduisait tout cela en disant que la grâce rendant l'homme ami de Dieu et indiquant par sa gratuité même une préférence divine, il y avait moyen de s'associer à ces amis et d'obtenir par eux toute espèce de bien. Cette notion du crédit moral coïncidait d'ailleurs avec la structure même de la société, et était intelligible aux simples manants.

18. Nous avons essayé de le montrer dans cette revue, en parlant de l'espérance, cfr *Spes Christi*, 1934, p. 1009-1021; 1937, p. 1057-1075.

19. En réalité, écrit-il, c'est encore Pierre qui gouverne l'Eglise : « sedi suae praeesse non desinit » et « ubicumque aliquid ostenditur firmitatis, non dubia apparatus fortitudo pastoris (= Petri) » et il conclut son sermon : « Viget prorsus et vivit in apostolorum principe illa Dei hominumque dilectio, quam non claustra carceris, non catenae, non populares impetus, non minae regiae exterruerunt » (*Sermo V*, P.L., LIV, 155). Ce n'est pas là une péricope oratoire. Saint Léon répète le même thème théologique dans le *Sermo IV*. Pierre, dans la béatitude céleste, « procul dubio... mandatum Domini pius pastor exsequitur... pro nobis orare non cessans, ut nulla tentatione superemur. Et si... omnibus, quanto magis nobis alumnis suis », parce que nous résidons près de son tombeau ! Bien plus, il gouverne plus pleinement l'Eglise, « plenius et potentius ea quae sibi commissae sunt peragit » (*ib.*, 146). Et si les martyrs peuvent guérir aujourd'hui les malades, c'est parce qu'ayant souffert, ils sont plus unis aux souffrants (*ib.*, 155).

20. Alcuin semble bien avoir contribué à la rédaction des Livres Carolins (P.L., XCVIII, 999 sq.). Le terrible Hincmar de Reims, qui condamnait le culte romain des images en les appelant des *puppae*, admet formellement l'intercession des saints et même le culte des reliques (P.L., XCVIII, 997).

concile carolingien de Francfort ou de Paris, il reste bien entendu que le titulaire de la grâce divine a, comme le seigneur féodal et en raison même de cette supériorité, le devoir de protéger les siens et pas seulement le droit de jouir de sa propre excellence, ou de déguster son bonheur. La grâce entraîne une fonction; le privilège est pour le bien commun.

Nulle part peut-être le protestantisme du XVI^e siècle n'a rompu plus effrontément la tradition chrétienne que lorsqu'il a interdit, sous prétexte de sauvegarder le rôle unique du Christ, la prière adressée aux saints patrons, et surtout à la Mère du Rédempteur. Le « *velut ex iure* » d'Abélard n'est pas une exception. Voici, un siècle plus tard, la même pensée qui revient tout naturellement sous la plume d'un moine anonyme de l'abbaye cistercienne de la Noue (diocèse d'Evreux). Il est tombé malade et a dû s'aliter pendant le carême et il en profite pour composer un poème marial. Il sait que son âme est aussi mal en point que son corps, et il s'adresse à la Sainte Vierge (A.H.M.A., XLVIII, 279) :

*Hac divina medicina
Mihi saepe saucio
Misereri et mederi
Debes ex officio.*

*Dixi « debes », nec ut hebes
homo sic proloquitur,
Quia tu es, per quam lues
Mundana detergitur.*

*Quamvis limus, omnes simus,
Tui tamen solii,
Quamquam fumus, causa sumus
Tui et fastigii.*

Nous reviendrons dans un instant sur la doctrine de la rédemption supposée par ces strophes. Pour le moment il nous suffit de montrer que, pour ces médiévaux, le privilège unique dont Marie était titulaire n'empêchait pas tout le peuple chrétien d'en être bénéficiaire.

*Tuum est enim proprium
Ut tuum cogas filium
Pietatis foedere*

*Sicut Mater Salvatoris
Ut sit ipsi semper moris
Nobis condescendere.*

*Ergo « debes », Virga Jesse,
Mei semper memor esse
Et humani generis. (Ib., 280).*

C'est encore notre moine malade qui parle, et de façon plus ou moins heureuse, tout un chœur de simples dévots l'accompagne. En glanant dans cette hymnologie on n'a littéralement que l'embarras du choix. Il ne faut pas même se préoccuper d'arrangement chronologique car ces poètes ne se copient pas les uns les autres. Ils puisent leur inspiration, toujours identique, dans la même source directe de

la piété et de la prière anonyme. Les dynasties se succèdent en France sans que des Mérovingiens aux Carolingiens, aux Capétiens le thème théologique se modifie. La grâce de la Sainte Vierge qui la rend puissante auprès de Dieu n'est jamais conçue comme un simple honneur mais comme impliquant une fonction illimitée de bienfaisance efficace pour tout le corps de l'Eglise.

Dès le début du VII^e siècle nous rencontrons Fortunat, évêque de Poitiers, qui compose pour Radegonde, la veuve de Clotaire I^{er}, des hymnes admirables qu'on chantera au monastère de Sainte-Croix, construit et gouverné par cette sainte femme²¹. Une d'entre elles figure encore dans notre bréviaire au Commun des fêtes de la Sainte Vierge, à Laudes.

*O gloriosa femina
Excelsa super sidera,*

que les humanistes d'Urbain VIII ont, hélas! « retouchée ». Fortunat, se souvenant de la colombe de l'arche qui ne peut se poser nulle part et revient par la lucarne, *per fenestram* (Gen., VIII, 9), compare les fidèles à cette colombe plaintive, *flebilis*.

*Quod Eva tristis abstulit,
Tu reddis almo germine;
Intrent ut astra flebiles
Coeli fenestra facta es*²².

Cette petite fenêtre a paru de mauvais goût aux correcteurs du XVII^e siècle, et ils ont trouvé plus cicéronien de nous montrer la Sainte Vierge faisant tourner sur ses gonds une lourde porte charretière pour introduire au ciel des colombes :

Coeli recludis cardines.

La tradition carolingienne du XI^e siècle garde l'héritage de sa devancière; c'est à cette époque qu'apparaît l'*Alma Redemptoris mater*

21. Sainte Radegonde († 587) dont le destin familial est rempli de tragédies. Fille du roi Berthaire de Thuringe, tué par son frère, tué par le roi franc Clotaire, qui épouse Radegonde et qui tue lui aussi son frère. La sainte se réfugia à Poitiers, où l'évêque Médard lui donna le voile des religieuses.

22. Urbain VIII, à côté de la Commission pour la revision du Bréviaire, en avait créé une pour la correction des hymnes. Cette commission était composée de quatre jésuites : Sarbiewski, polonais, et trois italiens : Strada, Galluzzi et Petrucci, mais en réalité, comme le confesse Strada lui-même, ce fut le pape Urbain VIII qui personnellement est responsable de la plupart des corrections (cfr Santi, dans *Civiltà cattolica*, 18 janvier 1896) comme il est seul à avoir composé les hymnes fort discutables de sainte Martine (30 janvier), saint Herménégilde (13 avril), sainte Elisabeth de Portugal (8 juillet). Dans l'ensemble des hymnes du bréviaire la Commission « corrigea » plus de 900 passages! Dès qu'elle parut, la nouvelle édition d'Urbain VIII rencontra de fortes critiques. « Accessit latinitas, recessit pietas » disait-on. On constate une évidence en reconnaissant que depuis lors ces critiques n'ont fait que s'accroître (cfr Baumer, *Hist. du Bréviaire romain*, trad. de dom Biron, t. II, p. 290 sq.).

avec le *pervia coeli porta*, et le *Salve Regina misericordiae*²³ attribuant fidèlement à Marie le rôle d'introductrice au Paradis et lui rappelant que ce sont les enfants d'Eve qui se réclament d'elle et veulent bénéficier de ses prérogatives : *advocata nostra*. Pendant ce même XI^e siècle, la situation de l'Eglise d'Occident est très pénible. Grégoire VII, le terrible Hildebrand, entame sa lutte contre les évêques du Nord de l'Italie, ces évêques mariés et dont les mitres devenaient héréditaires comme des fiefs et qu'on appellera les taureaux lombards. Et en même temps la controverse eucharistique se prolonge autour de Bérenger de Tours et de ses doctrines symbolistes. Or c'est précisément un ami de Bérenger, évêque d'Angers, Eusèbe Brunon qui va nous léguer tout un lot de strophes mariales remarquables. A sa naissance on l'avait déposé dans son église natale sur l'autel même de la Sainte Vierge. C'était le rite même du servage ou de la clientèle :

*quia sum tuus
a nativitate servus,*

et ce servage donnait droit à la protection :

*Ego mox a matre natus
Arae tuae sum donatus
In ecclesiae cubili
Circa templa tui nati...*

Mais le vieil évêque (car il est au déclin de sa vie quand il écrit son poème : *Nunc dierum finis instat, — Mors crudelis adpropinquat*) se souvient qu'il a été un serf infidèle, qu'il a beaucoup péché et qu'en fait c'est au diable qu'il a toujours obéi. Et il a peur que sa première patronne ne le désavoue, comme le permettait le droit féodal. Il a peur que la Vierge ne lui dise :

<i>...a me procul esto,</i>	<i>Illi semper oboedisti,</i>
<i>Tuas nugas non admitto;</i>	<i>Illius velle fecisti;</i>
<i>Si meus, ut dicis, esses,</i>	<i>Illum roga, illum ora,</i>
<i>Talem te non exhiberes;</i>	<i>Illum clama, illum voca.</i>
<i>Vitiis, quae nimis odi,</i>	<i>Iste iuvet, atque regat</i>
<i>Non deberes inquinari.</i>	<i>Ut clientem te defendat...</i>
<i>Hostem meum elegisti,</i>	
<i>Cui te totum condonasti.</i>	

Il la supplie de ne pas tenir pareil discours :

23. Le mot « mater » est une interpolation superflue introduite au XVI^e siècle. Il semble bien que ces deux poèmes soient l'œuvre d'Herman le Contrefait, Hermannus Contractus, fils du comte Wolfenrad et placé à l'âge de 7 ans à l'abbaye de Reichenau, dont il sera une gloire très pure.

*O regina gloriosa,
Potens et imperiosa,
Pro amore nati tui
Haec verba proferre noli...*

Nous sommes à l'époque où la légende de Marie l'Egyptienne et celle de Théophile, qui vendit son âme au diable commencent à pénétrer dans l'hymnologie mariale, qu'elles ne quitteront plus jusqu'au XVI^e siècle ²⁴ :

*Et Theophili memento,
Qui se manibus et scripto
Hosti tradidit antiquo.*

Lui, Brunon d'Angers, n'a jamais été si loin. Il a été coupable, mais il n'a pas été *félon* ²⁵. Il reste encore le client, le serf, qui n'a pas répudié son allégeance :

*Mihi tuo, velis, nolis,
Claudes portam pietatis?*

Et avec une indiscretion tenace il continue ses objurgations :

<i>Noli iam dissimulare,</i>	<i>Ergo bona, ergo, sancta,</i>
<i>Propera, festina, surge</i>	<i>Ergo, pietate plena,</i>
<i>Et sine dilatione</i>	<i>Non me, quaeso, exhorrescas</i>
<i>Servi tui miserere.</i>	<i>Nec meas preces repellas.</i>

*Nec intrem inferni fores,
Donec Christo me praesentes;
Tunc monstra, quia sum tuus
A nativitate servus.*

Le motif de cet espoir, ce sont toujours les privilèges mêmes de la Mère de Dieu :

24. La légende de Marie l'Egyptienne, courtisane publique, qui part pour Jérusalem en payant son passage au capitaine du navire dans la monnaie de son métier; qui se convertit à Jérusalem en voyant une image de la Sainte Vierge et qui fait pénitence dans le désert où Zosime l'anachorète prêtre lui donne la communion et l'année suivante la sépulture, cette légende qui se trouve dans le *Speculum Ecclesiae* d'Honorius d'Autun, dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, est figurée dans les vitraux de Bourges, d'Auxerre, de Chartres; dans une sculpture du XI^e siècle à Toulouse et dans de nombreux tableaux (cfr Cahier, *Nouveaux Mélanges d'archéologie*. Décorations d'églises, p. 54; Dettel, *Christliche Iconographie*, t. II, 512). Théophile, lui, appartient au folklore religieux. Il avait vendu son âme au diable pour être réintégré dans sa chaire épiscopale. Il le fut, mais la Vierge lui apparut et, repentant, il la supplia de lui obtenir son pardon et il en obtint une cédule d'absolution écrite avec le sang du Christ. Tout cela est figuré dans les verrières de Laon, Troyes, Beauvais et dans les écrits de Siméon Métaphraste, de l'abbesse Roswitha, de Marbode, Pierre Damien, Bonaventura, Bernard, Albert le Grand, etc.

25. En droit médiéval la félonie du seigneur ou du vassal signifiait comme conséquence la rupture du contrat avec toutes les sanctions que pareille rupture entraîne : droit pour le vassal de ne plus prester service, droit pour le seigneur de refuser toute protection.

*Singularis advocata,
Dei genetrix, Maria,
Quae si natum deprecetur
Repulsam non patieris.*

(A.H.M.A., XLVIII, 80-81).

Quelques années plus tard, à l'époque de la première croisade, Anselme de Cantorbéry († 1109) reprend le thème de Marie l'Égyptienne et de Théophile. Cette puissance de la Mère de Dieu fait la joie de l'Eglise et fonde l'espoir des chrétiens pécheurs :

*Quid in Maria gesseris,
Illam dico Aegyptiam,
Prorsus novit Ecclesia
Et exultat in gratia.*

*Theophilus diabolo
Suo datus chirographo,
Quasi a fundo barathri
Per te reduci potuit.*

*Quod voles Unigenitus
Donavit tibi Filius,
Pro quibus voles, veniam
Impetrabis et gloriam.*

(A.H.M.A., XLVIII, 100, 99).

Avec le XII^e siècle nous voyons nos hymnodes, frottés déjà de la science du quadrivium et qui ont passé par les Universités, reprendre la même idée en termes savants. On utilisera l'astronomie, les bestiaires, le *Speculum maius*²⁶ pour trouver des symboles et des comparaisons.

Alexandre Neckham, que par un sobriquet facétieux ses contemporains appelaient Nequam, frère de lait de Richard Cœur de Lion et qui meurt abbé de Cirencester²⁷, se souvient des théories planétaires que ses maîtres lui ont enseignées. Il y a le monde sublunaire, sujet à des mutations et à des corruptions, mais au-dessus de l'orbite de la lune les quatre éléments font place à la « quintessence » incorruptible et les privilèges de la Vierge vont être interprétés en langage astronomique :

*Haec, amicta sole, solem amiciens
Carnis suae pallio
Dum lunam sub pedibus
Tenet, temporalibus
Praeesse docetur.*

26. Sur Vincent de Beauvais et son influence, cfr Emile Mâle, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*. Le *Speculum naturale*, qui formait la première partie du *Speculum maius*, est une énorme encyclopédie de 32 livres et 3.718 chapitres : la bibliothèque savante de l'Europe chrétienne au milieu du XIII^e siècle.

27. Cirencester, l'ancien *Corinium* des Romains, dans le Gloucestershire. Henri I^{er} y fonda une abbaye d'augustiniens en 1117.

Au lieu du « cunctas haereses interemisti in universo mundo » nous trouverons cette épithète inattendue, empruntée aux Bestiaires et qui nous fait un peu sursauter : la Sainte Vierge devient *rhinoceros rebellium*²⁸. Il est vrai qu'aucun de ces moines n'avaient jamais vu ce gros pachyderme ; pas plus qu'Adam de Saint-Victor dans son abbaye des bords de la Bièvre n'avait vu ce qu'il emprunte aux récits fabuleux des navigateurs :

*Saevit mare, fremunt venti
Fluctus surgunt turbulenti,
Navis currit, sed currenti
Tot occurrunt obvia.
Hic sirenes voluptatis,
Draco, canes cum piratis
Mortem pene desperatis
Haec intentant omnia...*

Il a pris tout cela dans la bibliothèque de son couvent, mais la conclusion rejoint bien la vieille tradition de la piété chrétienne. Contre tous les dangers de la vie terrestre, le fidèle trouve dans les prérogatives de la Vierge une immense sécurité tutélaire²⁹. C'est parce qu'elle est privilégiée, exceptionnelle, hors de la loi commune qu'on peut dormir en paix sous sa protection. Nous parlions plus haut du marin qui loin d'être jaloux de la solidité de son bâtiment y trouve un motif de fierté sereine. Adam de Saint-Victor ne pense pas autrement. « Te tuente simus tui », ou encore :

*In conspectu summi Regis,
Sis pusilli memor gregis
Qui contemptor datae legis
Praesumit de venia.*

Ces privilèges lui permettent même de mettre en déroute les arguments des dialecticiens et on l'appellera « confusio logicorum » parce que sa maternité virgine prend en défaut leurs syllogismes :

*Sed Maria, prolem nacta
Dicit quod : non sequitur*³⁰.

28. Ce rhinocéros a été introduit, si on peut dire, dans les cercles littéraires du moyen âge par Isidore de Séville (*Etymol.*, lib. 12; *P.L.*, LXXXII, 435), qui le confond avec la licorne. « Tanta autem est fortitudinis ut nulla venantium virtute capiatur, sed, sicut asserunt qui naturas animalium scripserunt, virgo puella proponitur, quae venienti sinum aperit, in quo ille, omni ferocitate deposita, caput ponit, sicque soporatus velut inermis capitur ». Il y a quelque confusion dans Gautier Wiburn qui semble avoir suivi ici Grégoire le Grand (*Moralia*, lib. 31, cap. 10).

29. C'est ce qui s'exprime tout uniment dans le *Sub tuum praesidium confugimus*, si pauvrement traduit : Nous nous mettons sous votre protection. Il est difficile de prétendre que ce « nous nous mettons » rende bien le sens de cette fuite collective vers l'abri, *confugimus*.

30. Gautier Wiburn, O.F.M. († vers 1367), dont nous ne connaissons que

Le courant initial se retrouve identique à toutes les époques, depuis l'anonyme de Cambron, près de Chièvres dans notre Hainaut (A.H.M.A., XLVIII, 105 s.) :

*Potens atque mundum omnem
Habens tributarium
Apud Christum cuncta posse
Te nulli sit dubium,*

jusqu'à Bernard de Morlac, en Béarn ³¹ (A.H.M.A., L, 423 s.), confondu à tort avec saint Bernard et dont nous répétons encore l'*Omni die, dic Mariae* :

*Hoc credendum et fatendum
Ad honorem Domini,
Quod subiecit quidquid fecit
Christus Matri Virgini.*

C'est parce qu'elle est si uniquement puissante auprès de Dieu qu'elle est l'espoir de tous les pécheurs, et on le lui dit candidement :

*Sit voluntas, nam facultas
Tuum velle sequitur.
Quidquid voles, tua proles
Dare non morabitur.*

Enfin, car on ne peut pas tout citer et il faut bien se décider à choisir seulement quelques épis dans cet immense champ de la piété; voici Geoffroi de Vendôme, abbé de la Sainte-Trinité et cardinal de Sainte-Prisque. Il est de la race de ces moines intrépides, possédés d'une passion unique et qui, à eux seuls, remuent deux ou trois pays. Il passe douze fois les Alpes, tombe à diverses reprises aux mains des bandits des grandes routes, invite et reçoit dans son abbaye le pape Urbain II après le Concile de Clermont, où se proclame la première croisade ³²; mais la dévotion à Marie a conservé dans ce batail-

le nom et l'*Encomium Beatae Mariae*. Tout le passage vaut peut-être d'être cité :

*Ave quae per castum torum
Carnis ius et logicorum
Fallis consequentiam.*

*Dicunt enim sequi tales
Quibus favent naturales
Haec est mater, igitur.*

Virum novit et est tacta
Sed Maria prolem nacta
Dicit quod non sequitur.*

* *Tacta*, et non *facta*, comme lit Dreves (A.H.M.A., L, 632).

31. Le Codex Londinensis 21927, qui contient de gros fragments de ce *Carmen mariale*, date de la moitié du XII^e siècle, ce qui n'exclut donc pas saint Bernard († 1153) comme auteur. Cependant l'ensemble des preuves critiques est tel qu'aujourd'hui plus personne n'attribue cet ouvrage à l'abbé de Clairvaux, que la tradition a enrichi indûment de tant de dépouilles opimes.

32. Cinquième abbé de la Trinité de Vendôme depuis 1092; ordonné prêtre et créé cardinal à Rome par Urbain II. Il mourut dans son abbaye en avril 1130, laissant un *epistolarium* fort intéressant, des opuscules doctrinaux et disciplinares et un recueil d'hymnes et de sermons.

leur les trésors de la tendresse presque enfantine (*A.H.M.A.*, L, 405) :

<i>Qui assumpsit ex te carnem,</i>	<i>Et cui inter cunabula</i>
<i>Exaudiet tuam precem;</i>	<i>Cara dedisti oscula;</i>
<i>Nihil tibi denegabit,</i>	<i>Quidquid illum petieris,</i>
<i>Quem mamilla tua pavit.</i>	<i>Impetrare tu poteris.</i>

Que l'on compare ces paroles d'un chrétien qui n'avait rien de mièvre et qui prêchait la croisade contre « l'idolâtrie » (!) sarrasine avec les brutalités tranchantes de la dogmatique de Wittenberg refusant tout culte à la Mère du Sauveur au nom de la totale suffisance de la foi en la promesse de justification ! Où est l'esprit chrétien, le respect du conseil divin et la fidélité à la croyance antique ? Pour saisir une note fausse il n'est pas nécessaire d'établir des équations laborieuses. L'oreille a jugé spontanément et immédiatement ce que les aiguilles des tambours cylindriques ne feront que confirmer.

Le lien entre les prérogatives de Marie et la condition des pécheurs n'a peut-être jamais été exprimé de façon plus concise que dans un fragment d'hymne d'auteur inconnu et qui souleva même des protestations. L'écrivain s'adresse à la sainte Vierge :

*Non abhorres peccatores
Sine quibus numquam fores
Tanto digna filio.*

S'il n'y a pas de pécheur, il n'y a pas de rédemption ; s'il n'y a pas de rédemption, il n'y a pas de rédempteur, et s'il n'y a pas de rédempteur, il n'y a pas de mère du rédempteur. Mais au XVI^e siècle certains théologiens s'émurent. Car tout d'abord cette petite strophe était thomiste. Elle supposait tranchée dans le sens de saint Thomas la fameuse question : *utrum Christus venisset si homo non peccasset*. Et les Scotistes, et même Suarez avec quelques distinctions qui ne touchent pas le fond du problème, avaient opté pour l'affirmative. L'Incarnation était en fait rédemptrice mais le motif de l'Incarnation débordait la Rédemption et se trouvait dans l'excellence intrinsèque du mystère. Dès lors le raisonnement inclus dans la petite strophe ne tenait plus et Marie avait été choisie par Dieu pour son rôle maternel, antécédemment à toute considération de péché à réparer. On sait que l'hymne fut déférée au jugement des tribunaux romains, qui, après un très long examen, la déclarèrent orthodoxe. Muniessa s'en sert explicitement pour prouver sa thèse³³. Mastrius, qui la connaît, se borne à dire qu'elle ne fait pas autorité « ob desuetudinem³⁴ », ce qui n'est peut-être pas très clair ni très décisif. Il est

33. Cfr *Spes Christi*, *N.R.Th.*, 1934, p. 1009 s.

34. *Disput. theol. in III. libr. Sent.*, *Disput. IV^a* de satisf. Christi, qu. 1, art. 4 (éd. Venise, 1684, p. 245, col. a).

vrai également que la strophe ne distingue pas le péché originel et les péchés actuels; mais elle n'avait nul besoin de le faire. Elle établissait un lien objectif, réel, entre les privilèges de la maternité divine et la misère des hommes et nous avons vu plus haut que, ce faisant, elle n'innovait rien du tout. L'anonyme de la Noue l'avait déjà dit très clairement, et toute la tradition thomiste pensait de même. Cependant la suspicion dont on l'a frappée l'a chassée hors de l'usage courant, et elle est allée rejoindre aux oubliettes beaucoup d'autres merveilles de notre hymnologie, y compris le magnifique répons de Chartres :

*ad nutum Domini, nostrum ditantis honorem
sicut spina rosam protulit Iudaea Mariam
ut vitium virtus operiret, gratia culpam.*

Dans ce dernier il apparaît clairement que les gloires de Marie, parce qu'elles rayonnent sur toute l'Eglise, ne peuvent être motif de jalousie mais source de fierté collective : *nostrum ditantis honorem*.

*

* *

Dans toute cette tradition de la prière chrétienne court aussi un autre thème théologique, qui affleure souvent et qui mérite qu'on s'y arrête. Jamais formulé en manière de proposition à discuter, comme dans les Sentences ou dans les Sommes, on pourrait, croyons-nous, sans le trahir l'exprimer comme suit : la mission dont Dieu investit un individu pour le bien de son Eglise est sans repentance et la mort même ne la supprime pas, car si elle était supprimée, si elle cessait pour de bon, tous les privilèges fonctionnels octroyés par Dieu pour l'exercice de cette fonction perdraient leur raison d'être et deviendraient caducs. On sait que Marcel d'Ancyre, le grand ennemi des Ariens et l'ami d'Athanase, a été victime de cette logique. Le Verbe, disait-il, a pris une chair pour racheter les hommes; quand cette œuvre sera achevée et que le jugement final aura été prononcé; quand il n'y aura plus que les élus et les damnés, irrévocablement fixés dans leur sort, le Christ déposera sa chair et redeviendra simplement le Verbe. Son « royaume » prendra fin. Il restera consubstantiel au Père mais cessera d'être consubstantiel aux hommes. C'est certainement sous cette forme que les Orientaux ont compris et condamné et déposé Marcel d'Ancyre et c'est contre sa doctrine qu'on a ajouté au symbole le : *cuius regni non erit finis*. Le motif, parfois exprimé un peu maladroitement, est que les œuvres de Dieu ne connaissent pas de crépuscule et que ses mots sont des mots d'éternité. Le prêtre est lui aussi prêtre *in aeternum*, même au ciel où il ne doit

plus ni confesser, ni célébrer, ni prêcher. Nous avons vu plus haut ce que saint Léon le Grand enseignait sur la fonction de saint Pierre. En partant de ce principe, on comprend que saint Joseph, qui par mission divine était le gardien et le protecteur de la Sainte Famille, soit aujourd'hui, sans rupture mais par continuité de fonction, le patron de l'Eglise universelle, celle-ci n'étant que le Nazareth primitif dilaté aux dimensions du monde.

Nos médiévaux ont tout spontanément étendu ce principe à la fonction de Marie. Elle a introduit par sa maternité le Sauveur dans le monde; elle *doit* donc continuer de le faire. Elle a « retourné » la malédiction d'Eve. On le voyait dans l'anagramme : Eva, Ave. Pierre Damien, évêque d'Ostie au XI^e siècle le dit dans ses vers rugueux (A.H.M.A., XLVIII, p. 53) :

*Ille dum te salutat
Evae nomen commutat;
Reduc nos, virgo sancta,
Unde est nequam lapsa.*

Mais Pierre Damien n'est pas le premier. L'*Ave Maris Stella*, dont l'auteur est inconnu mais qui remonte peut-être au VIII^e siècle, nous dit déjà :

*Sumens illud ave
Gabrielis ore
Funda nos in pace
Mutans Evae nomen*³⁵.

Le monde a reçu le Christ par l'intermédiaire de Marie, et dans le Christ se trouve la source de toutes les grâces. Logiquement on en a déduit, sans s'embarrasser de beaucoup de subtilités, que le rôle de la sainte Vierge était de porter la grâce aux hommes, et que ce rôle continuait aujourd'hui comme à Bethléem.

De même c'est elle qui dans la demeure de la Sainte Famille avait pour fonction de chercher l'eau à la fontaine et d'assurer la nourriture, comme à la naissance du Sauveur elle lui avait donné son lait :

*Lactente nutris ubere*³⁶.

Aujourd'hui dans le Nazareth agrandi qu'est l'Eglise, ce sera donc, estime-t-on, la sainte Vierge qui devra assurer la distribution de l'eau de la grâce et l'alimentation du corps mystique; et on se la représen-

35. La signification symbolique de cet anagramme médiéval est tellement perdue que dans certains bréviaires modernes on imprime tranquillement : *Hevae nomen*.

36. Le texte de Fortunat porte : *Qui te creavit provide
Lactas sacro ubere.*

Il a été lui aussi retouché par les humanistes d'Urbain VIII.

tera puisant dans son petit seau virginal les trésors de l'abondance divine :

*Quidquid habet in thesauris
Deus dives, pauper hauris
Virginali situla*³⁷

ou encore :

*Fons es lactis numquam arens*³⁸

ou, un peu étrange, l'épithète de

*Gratiae lardarium*³⁹.

On ne s'arrêtera guère sur cette pente. La bonne ménagère de Nazareth a soin de la propreté de sa maison :

*Haec est scopa qua purgatur
Et qua procul relegatur
Prisca mundi foeditas.*

*

* *

Nous n'avons fait qu'une excursion dans le domaine de la prière chantée ou rythmée de l'Eglise. Ce que nous avons glané en route suffit peut-être pour résoudre le problème posé au seuil de ces modestes pages. Les chrétiens n'ont jamais songé à être jaloux des privilèges de Marie ni de leur caractère entièrement gratuit, parce que jamais ils ne les ont considérés comme de simples honneurs auxquels ils seraient, eux, étrangers, mais comme des grâces fonctionnelles dont tous les baptisés et même plus loin encore toutes les brebis du Rédempteur, tous ceux auxquels il se rattache par son Incarnation, étaient les bénéficiaires. « On n'est jamais jaloux de sa mère » parce que la jalousie suppose quelque part une barrière, une « altérité » totale et une exclusion. Le malade n'a pas la science de son médecin ni la dextérité de son chirurgien, mais comment serait-il jaloux de ne pas posséder personnellement ce dont il recevra l'aide et le secours qu'il ne peut pas se procurer autrement ?

Spontanément dans leurs prières, exprimant le fond même de leur piété et de leur foi, sans souci d'avoir raison contre quelqu'un ni de

37. Gautier W i b u r n, strophe 114, *Anal. Hym. M.A.*, L, p. 639.

38. *Id.*, str. 107; *Ibid.*, p. 639. Il faut noter que dans le langage de ce franciscain anglais qui dispose d'un vocabulaire opulent, la description des beautés de la sainte Vierge, calquée sur le Cantique des cantiques, est parfois d'un réalisme anatomique assez choquant pour nous. Cfr par exemple strophe 90.

39. Dans un poème faussement attribué à saint Bernard, et qui est d'ailleurs de toute beauté, la sainte Vierge est appelée : *arca panis angelici — de qua nostra meretur refici — solitudo*; ou *dulcis vini dulce cellarium* (P.L., CLXXXIV, 1324-1325).

discuter les *Sic et Non* des dialecticiens, ils nous ont fait voir que pour eux les conseils divins n'étaient pas de petits plans particuliers mais que la grâce était toujours donnée pour le bien de tout l'ensemble. Nous dirions aujourd'hui qu'elle est toujours d'ordre social⁴⁰.

Plus tard, à partir du XVI^e siècle quand nos théologiens se disputèrent avec les Réformateurs sur la grâce justifiante, et lorsqu'ensuite ils discuteront entre eux, avec une fureur qui nous étonne un peu aujourd'hui, la question de *auxiliis naturae et gratiae* pour finir par rester sur leurs positions⁴¹, cet aspect social de la grâce s'estompé tellement dans la poussière du combat qu'il disparaîtra de l'horizon. On écrira de redoutables in-folio sur la grâce; on fouillera saint Augustin; on traitera les Molinistes de semi-pélagiens; on discutera le jansénisme, la grâce purement suffisante et la grâce versatile, c'est-à-dire la nature et l'opération de la grâce dans l'individu mais il n'y aura plus même un paragraphe sur le rôle de la grâce des individus pour le bien de toute la masse des pécheurs. On aura étudié la pluie dans le nuage où elle se forme, mais on ne regardera plus la terre où elle tombe; on aura tenté l'analyse chimique de l'eau sans songer aux lèvres altérées auxquelles elle apporte sa fraîcheur.

Et même dans la théologie des « gloires de Marie », l'accent risquera de se déplacer. Il est très bien de dire que la sainte Vierge est belle comme le palmier de Cadès ou la rose de Jéricho et que son parfum est celui de l'encens qui embaume en été les combes forestières : *Thus redolens in diebus aestatis* (Eccli., I, 8). Quel est le déplorable vandale qui songerait à proscrire de notre prière cette poésie orientale et ses senteurs capiteuses? Quel est le cuistre, le rationaliste malotru qui nous empêcherait de faire flotter autour de la Mère de Dieu ces écharpes soyeuses? Qui voudrait réduire au silence toute cette musique céleste et la remplacer par des définitions abstraites, sèches et dures comme des coups de trique? Saint Augustin lui-même, parlant à Dieu dans ses Confessions⁴², ne se rappelle-t-il pas l'émotion tendre

40. Puisque le but même de la création est le royaume de Dieu, et que donc l'Eglise est première dans le plan des œuvres divines, il faut bien que tout soit rapporté à son bien. *Quod est primum in aliquo ordine est ratio et mensura omnium quae sunt in hoc ordine*. La communauté des enfants de Dieu doit donc se retrouver même dans l'octroi des grâces individuelles.

41. Sous Clément VIII, comme chacun sait, une Congrégation spéciale de *auxiliis* siégea pendant 9 ans (1598-1607) et ne put aboutir à rien. En 1607, par une lettre aux généraux des Dominicains et des Jésuites, Paul V (5 sept. 1607) annonça que ces réunions étaient terminées et que les deux parties devaient s'abstenir de qualifier théologiquement l'opinion adverse jusqu'à ce que le Saint-Siège eût fait la déclaration « quae expectatur ». Cette déclaration n'est jamais venue et peu de théologiens regrettent son absence.

42. *Confess.*, lib. 9, c. 7 (P.L., XXXII, 770). « excubabat pia plebs in ecclesia, mori parata cum episcopo suo, servo tuo. Ibi mater mea, ancilla tua, sollicitudinis et vigiliarum primas tenens, orationibus vivebat... Tunc hymni et psalmi ut canerentur secundum morem orientalium partium ne populus moeroris taedio contabesceret institutum est, et ex illo die retentum... » Et plus haut : « Quantum fleui in hymnis et canticis tuis, suave sonantis Ecclesiae tunc vocibus commotus

et vigoureuse qui l'étreignait lorsque, dans sa jeunesse, à côté de sa mère Monique, le peuple chrétien de Milan demeurait jour et nuit, sans arrêt, dans les églises pour empêcher l'empereur ⁴³ de les livrer aux Ariens, et qu'Ambroise, le saint évêque, faisait chanter à toute cette foule de fidèles les hymnes qu'il avait composées : *crepusculum mens nesciat!* Augustin avait été saisi par l'émotion collective et par la splendeur des strophes qui résonnaient de toutes ces bouches pendant les nuits entières. Il n'était pas question de discuter l'homo-ousios ou l'homoiousios et de se disputer pour un iota, mais de confesser tous ensemble la foi des 318 Pères de Nicée et de porter un témoignage unanime.

Gardons donc jalousement le palmier de Cadès et la rose de l'antique Jéricho et le platane et le cèdre du Liban; mais ajoutons-y le *Refugium peccatorum* et le *Salus infirmorum*. Dans nos auditoires personne ne sait comment est fait le palmier de Cadès, et même les exégètes hésitent un peu sur la couleur de la rose de Jéricho; mais tous les hommes savent qu'ils sont faibles, qu'ils sont pécheurs, que la mort les rejoindra et qu'ils auront à rendre compte de leurs actes. Depuis des siècles, quand ils enterrent leurs défunts, résonne à leurs oreilles le *Dies irae*, et le répons de Maurice de Sully, l'évêque de Paris ⁴⁴, sur le *Libera me... in illa die tremenda*. Ce qu'il faut leur montrer pour qu'ils comprennent avec enthousiasme les gloires de Marie, sa maternité divine, son Immaculée Conception, sa plénitude de grâce, c'est le rapport miséricordieux de tous ces privilèges avec leur condition infirme : la *causa nostrae laetitiae*. Nos aèdes médiévaux, qui étaient d'ailleurs tous des théologiens, n'avaient garde de l'oublier. En les imitant nous ferons bien et nous resterons dans la tradition de l'Eglise priante.

Pierre CHARLES, S. J.

acriter! Voces illae influebant auribus meis... et currebant lacrymae et bene mihi erat cum eis... »

43. Valentinien le Jeune, dont la mère Justine favorisait les ariens. Empereur du 22 nov. 375 au 15 mai 392.

44. Maurice de Sully, qui succéda à Pierre Lombard comme évêque de Paris en 1160, et commença la construction de Notre-Dame. Il se montra grand défenseur du dogme de la résurrection des corps et remania des passages de l'office des morts pour bien inculquer cette foi à ses ouailles.